

BOULEURS infos

Le bulletin d'informations de la commune de Bouleurs

N° 84 - mai 2019

Directrice de publication : Monique Bourdier



Editorial



Tout au long du Grand Débat national, la gestion des communes a été abondamment évoquée et vous avez pu en percevoir la complexité technique et administrative :

- Procédures administratives de plus en plus complexes, avec une dématérialisation qui ne simplifie rien au niveau local, et qui, même, ajoute du temps

de travail, sans parler des connexions aléatoires aux différents services administratifs auxquels la commune est reliée,

- L'obligation de faire toujours plus avec moins de moyens,
- Des recettes fluctuantes chaque année entraînant une absence de visibilité à moyen terme pour un plan d'investissement,
- Des normes et des obligations réglementaires qui s'ajoutent en permanence.

Ajouté à cela le sentiment de n'être pas assez écouté, ni respecté a conduit les associations d'élus à un certain nombre de revendications.

Ce Grand Débat a eu le mérite de renouer un dialogue étroit avec les associations d'élus, notamment

les maires ruraux. Dans nos petites communes le Maire est multi-tâches sans chefs de services auxquels déléguer. Les lois, les codes, les règles en perpétuelle évolution nécessitent une information constante. Le manque de visibilité sur les recettes, connues en cours d'année, voire en fin d'année. Les financements croisés à trouver en sollicitant tous les niveaux de collectivités, font que tous les maires aimeraient avoir plus d'autonomie financière, une meilleure péréquation des ressources et plus de liberté dans la gestion du personnel. Le niveau intercommunal est indispensable pour créer et gérer des équipements importants comme des crèches ou des piscines, mais une taille XXL est à proscrire si l'on veut garder une proximité avec les citoyens et une vraie décentralisation.

Le Maire doit donc appliquer les procédures tout en gérant un budget contraint, un personnel réduit et en répondant au mieux aux besoins de ses administrés.

Si l'équipe autour du maire est importante car elle est un relais des actions entreprises et une aide efficace à travers les délégations données aux adjoints, le personnel administratif ou technique est capital. Le personnel renvoie souvent l'image de la commune. Pour un maire, pouvoir compter sur l'engagement de chaque agent est même le plus important.

Monique Bourdier

L'actualité de la piscine

Le Pays Créçois vient de lancer un appel à candidatures pour lancer le jury de concours ; malgré l'opposition de certaines communes sortantes, le budget a été voté et l'appel d'offres en cours. L'objectif est de choisir l'architecte avant la fin de l'année avec un chiffrage précis des travaux avec engagement du maître

d'œuvre sur le coût de l'opération.

Il n'est malheureusement pas possible de réparer provisoirement la piscine actuelle. Sa vétusté et les besoins de mise aux normes et d'accessibilité rendaient sa réouverture impossible. Notre territoire a besoin d'une piscine couverte, utilisable toute l'année.

L'avenir du Pays Créçois

Plusieurs communes souhaitaient que le Pays Créçois perdure à 15 communes sans fusionner. L'étude financière commandée a démontré que ce n'était pas possible. Depuis 2013 et le rattachement plus ou moins forcé de quatre communes importantes, entraînant un doublement de la population, le Pays Créçois s'était doté de services structurés : Service technique, Comptabilité, Ressources Humaines, Service marché public, Communication, Instruction du droit des sols... pour gérer 75 agents (dont déjà 51 pour les 3 crèches) et exercer ses compétences.

Le départ de près de 50 % des habitants, entraîne une baisse importante des recettes qui n'est pas compensée par une baisse des dépenses équivalentes. Les charges de structure restantes sont trop lourdes et ne peuvent pas être transférées automatiquement aux communes sortantes et/ou leurs intercommunalités d'accueil. Des négociations financières ont cependant commencé.

L'étude a fait apparaître clairement aux élus des quinze communes que sans fusion avec une intercommunalité plus importante, il serait impossible d'investir, notamment dans une piscine, et qu'il faudrait se séparer de personnel, ce qui n'est pas facile avec des personnels titulaires.

Douze communes ont donc choisi de fusionner et trois communes ont préféré rejoindre le Pays Meldois (Boutigny, St Fiacre et Villemareuil) car déjà liées en matière de transport et d'éducation.

La séparation du Pays Créçois se poursuit dans un ordre logique : après l'acceptation des communautés d'agglomération d'accueil fin mars pour les sept communes sortantes, deux procédures se poursuivent en parallèle : la définition, comme pour une entreprise, des montants de « l'actif et du passif » après retrait des sept communes, pour pouvoir fusionner avec Coulommiers-Pays de Brie mais aussi le rapprochement des statuts et l'étude de l'impact financier. La préfecture accompagne et en-

LE PAYS CRECOIS 12 COMMUNES



*La séparation programmée au 1er janvier 2020
de la Communauté de Communes du Pays Créçois*

cadre les négociations financières.

La délibération officielle des conseils municipaux aura lieu avant fin août.

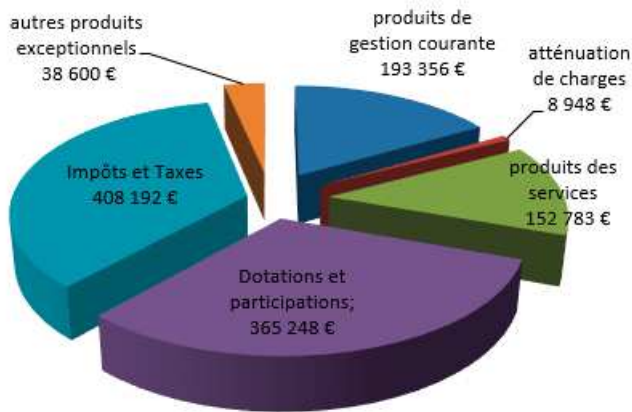
Une première étude avait été faite en 2015 pour une fusion avec la Communauté de Communes de Coulommiers ; les élus avaient alors pu voir les similitudes et la cohérence de territoire. Cependant, les élus communautaires avaient préféré garder l'unité du Pays Créçois, les recettes assises sur 37 000 habitants étaient suffisantes pour le projet de territoire : développement des crèches, transports, équipements sportifs, culture et tourisme. A 15 000 habitants, la situation n'est plus la même.

Les communes du Pays Créçois, ont délibéré pour exprimer leurs souhaits en attendant l'arrêté préfectoral définissant le périmètre. Une rencontre a eu lieu 21 mai avec les communes de la Communauté d'Agglomération Coulommiers-Pays de Brie au cours de laquelle a été présenté l'étude de fusion de la CCPC et de la CACPB.

Le conseil municipal de Bouleurs a délibéré pour exprimer son souhait de ne pas quitter le Pays Créçois et de fusionner avec le Pays Coulommiers-Pays de Brie.

Les chiffres du budget 2018

Recettes de fonctionnement : 1 167 137 €



Recettes de fonctionnement 2018

Produits de services : hausse des recettes de cantine et périscolaire, ce qui est en lien avec la hausse de fréquentation et des dépenses.

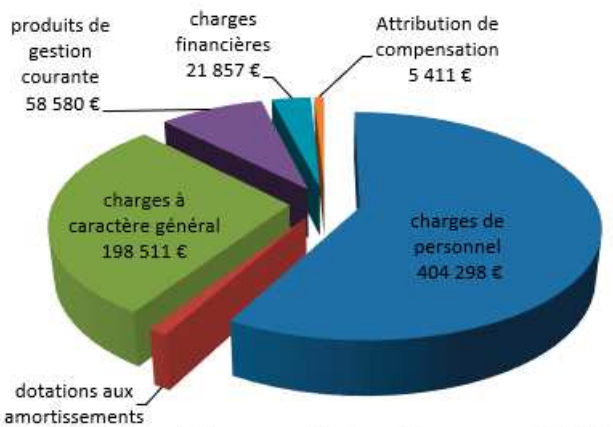
Impôts et taxes : baisse de 40 000 € car nous n'avons reçu aucune taxe sur des terrains devenus constructibles.

Dotations : maintien de la DGF mais augmentation des droits de mutation (recette fluctuante qui dépend des ventes dans le département).

Autres produits : il s'agit des loyers du cabinet paramédical mais surtout du versement de 180 000 € d'excédent du budget assainissement.

Soit + 7,5% par rapport aux prévisions.

Dépenses de fonctionnement : 696 287 €



Dépenses de fonctionnement 2018

Les charges salariales ont progressé de 2.7 % en raison des passages d'échelon, de la revalorisation des indices et la mise en place du nouveau régime indemnitaire mais aussi en raison de l'embauche d'un 3ème agent technique sur une partie de l'année 2018.

Le passage de l'école à 4 jours au lieu de 4 jours et demi a eu pour impact de supprimer l'aide de l'Etat de 90€/élève et par an au titre des « T.A.P. » alors que nous avons dû organiser l'accueil des enfants le mercredi toute la journée. Nous avons donc plus de dépenses mais moins d'aide financière. S'y ajoute, pendant les vacances scolaires, la fréquentation en hausse de l'ALSH de Crécy par les enfants de la commune.

Les charges générales ont augmenté de 3.5 % pour plusieurs raisons :

- Augmentation du nombre d'élèves et donc des charges qui y sont liées (repas, fournitures scolaires, déplacements scolaires, dépenses périscolaires..)
- Augmentation des dépenses d'entretien et de maintenance : matériels, véhicules, bâtiments.

La participation financière de la commune de Bouleurs à Crécy qui est passée depuis septembre 2017 de 10 à 15 € puis 16 €/Jour et par enfant constitue aussi une charge importante. Cette participation de la commune permet aux familles de Bouleurs de payer le même tarif que celles de Crécy la Chapelle. Nous n'avons pas pour l'instant suffisamment d'enfants pour faire un ALSH communal, ni de locaux spécifiques.

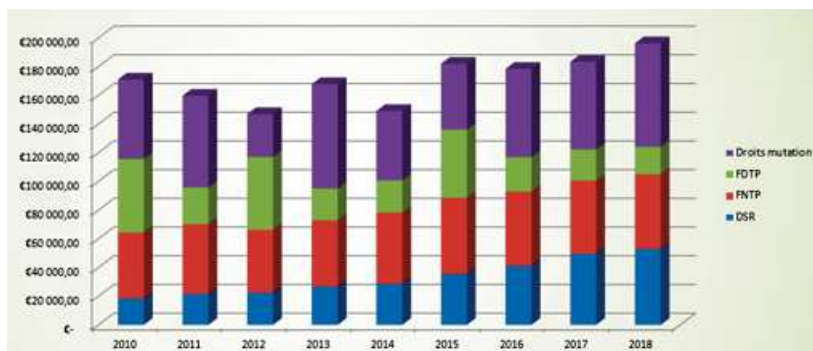
La plupart des investissements décidés en 2018 ne seront terminés et payés qu'en 2019. Il s'agit des travaux de voirie et de la transformation du presbytère, de l'aménagement d'une sente rurale. En plus, nous avons

- Vérifié et nettoyé la couverture du citystade,
- Fait des plantations au talus de l'école,
- Réparé l'étanchéité de la Maison des Associations,
- Refait une partie de la rue du Corbier et l'impasse de Laître,

- Réalisé la 2ème phase de changement de l'éclairage public par des LED,
- Changé des antennes de caméras défectueuses,
- Fait diverses réparations de sas, portes, mise à niveau de tampons de voirie,
- Acheté un nouveau véhicule utilitaire pour les agents techniques ainsi que divers matériels,
- Du mobilier pour l'école, la salle de restauration scolaire, de l'électroménager (sèche-linge, aspirateurs..).

Pour un total de 325 995 €

Les recettes fluctuantes



On peut constater qu'elles ne sont pas linéaires et varient beaucoup chaque année. Il est très difficile de prévoir leur montant lors du vote du budget. Les plus imprévisibles sont le fonds de péréquation départemental et les droits de mutation.

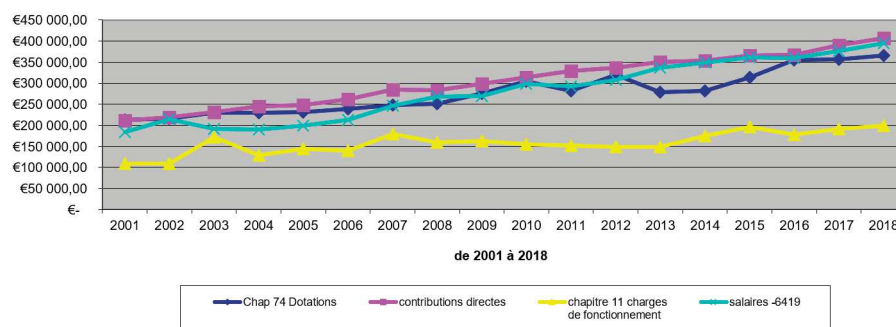
La commune va recruter trois agents recenseurs pour le prochain recensement de janvier-février 2020.

Une formation de deux demi-journées dispensée par l'Insee dans les locaux de la commune aura lieu en octobre 2019.

Si vous êtes intéressés, déposez votre candidature en mairie. A noter que ce travail est rémunéré.

Synthèse des indicateurs

Dans ce graphique on voit que les charges de fonctionnement sont restées stables. L'évolution de la masse salariale a suivi l'évolution des contributions directes. On voit bien la baisse des dotations de l'Etat mais qui repart à la hausse grâce au PLU adopté en 2014 qui apporte Taxe d'Aménagement et Taxe sur les terrains devenus constructibles.



Le personnel administratif ou d'entretien de la voirie n'a pas ou peu évolué ; seule l'équipe pour l'école et les services qui y sont liés a été étoffée progressivement.

La Dotation de l'Etat (DGF) de 2018 est toujours basée sur le chiffre de population INSEE 2016 et en

2019, elle est basée sur une estimation 2017. La population non recensée en 2015 n'est pas prise en compte et même pire, l'INSEE estime qu'elle est en baisse de trois habitants alors que Bouleurs en compte réellement trois cents de plus. Le prochain recensement aura lieu en janvier 2020 mais ses effets ne se verront dans les recettes qu'en 2022.

Le résultat de clôture 2018

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 1068 N-1	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
EXPLOITATION	588 414,56 €	- 113 665,55 €	470 849,95 €	945 598,96 €
INVESTISSEMENT	- 15 898,74 €		79 599,42 €	63 700,68 €
TOTAL	572 515,82 €	- 113 665,55 €	550 449,37 €	1 009 299,64 €

L'objectif de 2018 était de conserver au maximum les capacités de financement pour la transformation du presbytère et les travaux de voirie prévus début 2019

Les budgets annexes

Le budget logement

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée au 1068	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
EXPLOITATION	30 274,00 €	-9 121,42 €	12 254,56 €	23 407,14 €
INVESTISSEMENT	-18 736,42 €		5 557,49 €	-13 178,93 €
TOTAL	11 537,58 €	-9 121,42 €	17 812,05 €	10 228,21 €

Le budget est toujours en excédent malgré quelques travaux d'entretien. Les loyers sont réévalués chaque année modestement en fonction de l'indice INSEE.

Il ne concerne que les six appartements qui appartiennent à la commune et sont classés «logements sociaux».



Le budget annexe assainissement

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
EXPLOITATION	217 333,38 €	-183 155,60	34 177,78 €
INVESTISSEMENT	249 567,86 €	36 048,49	285 615,97 €
TOTAL	466 900,86 €	-147 107,11€	319 793,75 €

Outre le fonctionnement habituel, il faut organiser le passage en 2020 de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération ; il est nécessaire de lancer une consultation avec l'aide d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour mettre en concurrence la gestion des deux stations d'épuration pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, afin que l'an prochain le contrat soit toujours opérationnel et qu'il n'y ait pas de désorganisation.

- Lancer un appel d'offres pour réparer la station du bourg mais aussi rajouter les points de mesure supplémentaires demandés par la Police de l'Eau,
- Mettre en place une liaison informatisée des données du sofrel sur place vers la Mairie et vers le prestataire afin de pouvoir remplir les re-

quêtes de l'AESN et de la Police de l'Eau sans aller tous les jours relever manuellement les volumes d'eau,

- Pour mettre en concurrence les laboratoires d'analyses de l'eau (agrés et indépendants),
- Pour mettre en concurrence l'entretien des canalisations d'eaux : nous faisons curer chaque année environ 1 km de canalisations ainsi que les avaloirs de la commune.

Le budget annexe Assainissement de la commune pour l'exercice 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

184 594,33 € pour la Section de fonctionnement

405 831,07 € pour la Section d'investissement

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale



repas de fin d'année offert à nos aînés au restaurant du Golf de Crécy la Chapelle - décembre 2018

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 26 668 €.

Le C.C.A.S. est propriétaire d'un logement T3 à Meaux, consécutif à un leg. Ce logement est loué à une association d'insertion « La Rose des Vents » qui l'utilise dans le cadre de ses missions.

Les loyers versés constituent la principale recette de notre C.C.A.S. Nous avons en dépenses bien sûr les charges de copropriété mais parvenons à financer un certain nombre d'actions dans la commune.

La principale est la participation de 1 € par heure utilisée par nos aînés qui ont besoin de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.). Malgré l'aide du Département et souvent des caisses de retraite, il reste une somme à payer par les bénéficiaires.

Le C.C.A.S. de la commune finance donc 1 €/heure qui vient en déduction du reste à charge.

Parmi les autres actions, il y a le coût des petits déjeuners à l'école pour les enfants qui arrivent tôt (7h30 - 8h00) ; c'est l'adjointe aux affaires scolaires qui fait les courses pour éviter le coût d'un prestataire.

Il y a bien évidemment les moments de convivialité organisés pour les aînés : repas, galette, remise de chocolats à Noël.

Le C.C.A.S. a le projet également de mettre en place une initiation à l'informatique en raison de la dématérialisation de nombreuses procédures. Une recherche de formateur est en cours.



Petits déjeuners offerts aux enfants matinaux

Le budget 2019

	Bases 2019	Taux 2019	Produit attendu
Taxe d'habitation	1 802 000	11,69%	210 654 €
Foncier bâti	1 028 000	18,94%	194 703 €
Foncier non bâti	58 400	50,59%	29 545 €
Total recettes			434 902 €

Le conseil municipal a reconduit les taux communaux à l'identique des années précédentes.

Les charges générales de fonctionnement sont reconduites sans changement majeur, mais elles suivent l'augmentation des locaux à entretenir, ainsi que celle des effectifs à l'école. Le personnel de la périscolaire a été maintenu en transférant les heures des TAP vers l'ALSH du mercredi et en dédiant deux personnes à temps plein pour les classes maternelles.

Les investissements

Comme d'habitude, ce sont les investissements qui sont privilégiés en serrant au maximum les dépenses de fonctionnement. Pour 2019 les dépenses prévues s'élèvent à 1 539 751 € et sont financés sur les fonds propres et des subventions. Elles comprennent :

Les restes à réaliser 2018 pour 609 466 €, payés en 2019

- Le multimédia extérieur pour l'affichage réglementaire de la mairie, tactile, consultable 7j/7,
- Le changement en Led de l'éclairage public,
- L'aménagement de la sente rurale, du lavoir et du ponton à Montpichet avec l'aide du Département dans le cadre du PDIPR (plan départemental des itinéraires de randonnée),
- Quelques travaux électriques pour la mairie,
- La protection contre les pigeons à l'école (plus de 4 000 € dépensés en grillages),
- L'achat de parcelles dans l'Espace Naturel Sensible,
- L'isolation des combles de la Mairie (subventionnée par le SDESM).

Les dépenses engagées depuis le mois de janvier

- L'achat d'un tracteur pour 40 000 €,
- Le remplacement de portes en bois à l'école pour 7 154 €,
- Le doublage de portes dans la mairie pour 2 688 €,
- Une étude acoustique pour le restaurant scolaire,
- La révision et le nettoyage de la couverture du citystade pour 8 592 €,
- La création d'un branchement électrique séparé pour l'église pour 11 147 €,
- L'achat de jeux : une marelle pour la cour de l'école et une table de ping-pong en béton instal-

lée près du citystade et pour l'usage de tous pour 2 533 €,

- Des travaux supplémentaires dans le presbytère, dus à la vétusté découverte, pour 17 369 €.

Les projets qui se concrétisent en 2019

- L'aménagement de la rue du Mont, de la rue du Tilleul et du carrefour pour 332 838 €,
- La démolition du hangar et de la ruine pour transformer la parcelle en parking,
- La création d'un parking public d'une vingtaine de places et cheminement derrière la mairie,
- Les travaux de VRD pour desservir l'ancienne ferme et la future zone à urbaniser au centre bourg,
- Les noues le long de la route de Sarcy et sur le chemin en haut de la rue du tilleul en lien avec la CCPC,
- Des aménagements à Montpichet pour prévenir les inondations par ruissellement,
- Les aménagements dans le restaurant scolaire suite à l'étude acoustique.

Nous sommes toujours dans l'attente de l'Europe pour l'aide à la création de points WIFI dans l'espace public.



Notre nouveau tracteur, tout beau, tout neuf

Travaux en cours et à venir

La réfection de la rue du Tilleul et la rue du Mont La restauration du carrefour rue du Mont / rue des Roches / route de Sarcy



Le carrefour de rue du Tilleul et de la rue du Mont

Comme nous vous l'avions annoncé, nous réalisons ces travaux avec l'aide du Département de Seine et Marne ; nous bénéficions pour les années 2017 et 2018 de subventions cumulées au titre du fonds d'équipement rural. Leur regroupement permet des économies d'échelle.

Ce sont des travaux assez chers :

- Montant total : 277 365 € HT soit 332 838 € TTC
- Subventions totales à recevoir : 80 000 €

La différence est financée sur les fonds propres de la commune sans emprunt.

Là aussi, nous avons dû faire des choix en fonction de l'enveloppe disponible.

En raison des questions posées par des riverains ou habitants, une petite explication s'impose concernant le cheminement piéton côté pair rue du Mont. En fait, le problème vient

des entrées charretières dont l'altimétrie est très variable et très haute, pour la plupart d'entre elles, par rapport au niveau de la chaussée. Après chaque parking nous sommes donc obligés de ramener le cheminement piéton au droit de la bordure de la chaussée. Si on avait poursuivi de manière rectiligne ce cheminement,

il se retrouvait à mi-pente sur l'entrée charretière (avec donc un dénivelé énorme et une pente en long trop forte).

Cette solution a été validée conjointement avec le Département (qui ne nous aurait pas laissé faire autrement ce cheminement et à juste titre). Les trottoirs doivent respecter une pente de 2% maximum en travers et de +4% maximum en long.

La commune est depuis plusieurs années très vigilante, lors de chaque demande de permis de construire sur le rattachement de la maison à l'espace public. De la bordure de voirie à la limite de propriété il ne doit pas y avoir plus de 2% de pente.

Le carrefour fait en 2005 selon les méthodes de l'époque souffrait régulièrement de dégradations causées, en particulier, par le passage des machines agricoles. Il a été refait comme celui situé vers le cimetière ce qui devrait maintenant le mettre à l'abri de ce genre de problème.



Le carrefour rue du Mont - rue des Roches - route de Sarcy

Prise en compte des problèmes de ruissellement

Empêcher les inondations est quasi impossible à court terme ; on peut en premier lieu faire son possible pour ralentir l'eau de façon qu'elle n'arrive pas brutalement dans le ru, puis en fond de vallée. C'est donc l'organisation de retenue assujettie à un « débit de fuite » qui peut améliorer la situation.

Nous avons confié une maîtrise d'œuvre pour des travaux complémentaires à un cabinet spécialisé pour lancer un appel d'offres avant l'été :

- Travaux rue du Champ aux Princes pour que le bassin sec, mal conçu par le lotisseur dans les années 90 remplisse enfin son office pour retenir les eaux pluviales avant de les rejeter dans le ru Bouton.
- Travaux à Montpichet au niveau des numéros 20 mais aussi 68.
- Travaux de réalisation de noues le long de la route de Sarcy (le piquetage des limites réelles du domaine public a déjà été fait).



Avant les travaux : torrent s'écoulant des champs vers la rue du Tilleul

La prévention des inondations

Les rus qui traversent la commune se jettent dans le ru du Mesnil et contribuent à augmenter l'apport d'eau en fond de vallée et donc à l'inonder. Les solutions ne peuvent venir uniquement de mesures prises en fond de vallée mais aussi de mesures venant du bassin versant.

Ce fut l'un des objectifs de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux pluviales.

Le syndicat d'étude et de travaux du Grand Morin entretient depuis des années la rivière en enlevant les embâcles régulièrement et a mis en place des balises qui avertissent les élus de la montée des eaux. Ce syndicat intercommunal était financé par une vingtaine de communes (dont Bouleurs)

jusqu'au 1er janvier 2018 où la compétence GEMAPI a été donnée aux Intercommunalités par le vote de la loi.

En 2018 les vannes manuelles ont été électrifiées pour une meilleure réactivité en cas de brusques montées des eaux.

Nous vous engageons à consulter le site réalisé par le Syndicat <http://www.grand-morin.fr/> qui permet de bien comprendre la problématique. Les hauteurs d'eau sont consultables en direct.

Lors d'épisodes orageux le site donnera un maximum d'informations en temps réel sur la situation. Il sera également amélioré et complété au fil du temps.

L'extension du réseau d'eaux pluviales rue du Mont

La partie de la rue du Mont entre la ruelle Oise-lard et la rue du Tilleul n'avait pas de réseau d'eau pluviales. Sa nécessité avait été démontré lors de la révision du zonage d'assainissement et de l'étude hydraulique sur ce secteur en amont de la rue du Tilleul.

Lors d'épisodes pluvieux importants, la route était inondée et les trottoirs impraticables au pas-

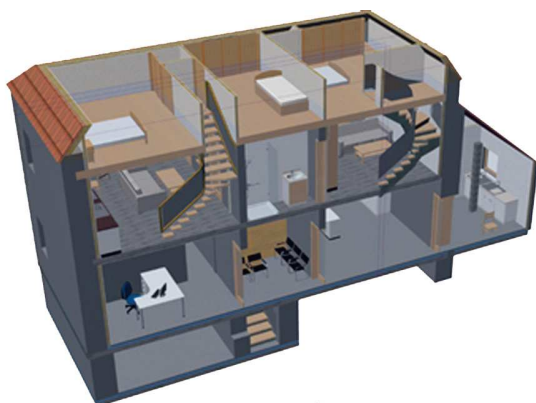
sage des véhicules et des cars.

C'est chose faite aujourd'hui. Le budget n'a pas permis de faire à cette occasion la réfection des trottoirs et des bordures car d'autres travaux dans la rue étaient déjà programmés.

Coût total TTC : **128 330,50 €** sans aucune subvention.

Ni l'agence de Bassin, ni le Département ne souhaitent subventionner ce type de travaux pour inciter de préférence la retenue d'eau à la parcelle et les noues d'infiltration.

La transformation du presbytère



vue éclatée de l'agencement de l'intérieur du bâtiment avec au rez-de-chaussée les deux cabinets paramédicaux et à l'étage supérieur les deux duplex T2 et T3

Sous la Révolution, en 1792, l'instruction est devenue laïque mais il faut attendre la loi Guizot de 1833, pour que toutes les communes de plus de 500 habitants soient tenues d'avoir une école de garçons !!

La commune achète le presbytère en 1836 pour en faire une salle de classe mais aussi le lieu des réunions du conseil municipal. Ce bâtiment est donc très ancien et nous a réservé quelques mauvaises surprises qui ont occasionné des travaux supplé-

mentaires à l'occasion de sa réhabilitation.

Fort heureusement, en 1985, M. Dumay, alors maire du village et soucieux de la préservation de notre patrimoine, a fait restaurer la toiture. Elle est encore en bon état mais nous avons dû réparer quelques morceaux de la charpente et ajouter un tirant pour solidifier l'ensemble.

Finalement seule la « coque » aura été conservée et l'intérieur entièrement réaménagé.

L'objectif est une livraison des deux appartements et des deux cabinets paramédicaux pour la fin août. L'orthophoniste pressentie il y a 2 ans ayant trouvé une autre solution entre temps, la commune recherche d'autres praticiens intéressés.

La commune, en bénéficiant de l'aide de la région et du département s'est engagée à maintenir l'objet de cet équipement pendant 9 ans.

Autre obligation, pour bénéficier de la totalité de la subvention, il nous faut avoir recruté un stagiaire pour une durée minimum de 2 mois. Nous pourrions accueillir un stagiaire en BTS Comptabilité ou Aménagement du territoire ou CAP/BEP espaces verts ou assainissements.

A ce jour, nous n'avons reçu aucune demande. En l'absence de stagiaires, la commune perdra une partie de ses subventions.



le vitrail de Saint-Vincent



la facade arriere de la sacristie avant ravalement

Notre contrat avec CD77 et IDF prévoyait une deuxième opération : le ravalement de l'arrière de l'église et de la sacristie.

Pour refaire l'enduit à neuf, la dépose des deux grands vitraux de part et d'autre du chœur est nécessaire. La commune en profite pour les nettoyer et refaire les plombs. Cette opération va coûter 11 193 € non prévus.

Les fenêtres de la sacristie ne devaient pas être changées mais il a été estimé qu'il valait mieux faire tout ce qui était nécessaire en même temps pour ne pas y revenir.

Les trois petites fenêtres seront changées pour un coût de 4 000 €.

Le Grand débat national

Le 9 février dernier, nous avons organisé une réunion dans le cadre du grand débat dans la grande salle de la Maison des Associations. Le nombre modeste de participants a permis de discuter à la fois sur les thèmes proposés mais aussi sur le fonctionnement des communes.

Chacun a pu s'exprimer librement. Il a été difficile de suivre avec méthode les quatre thèmes proposés, en raison de la volonté de chacun de donner plutôt son ressenti et d'exprimer librement ses propositions.

A l'issue de cette réunion, un compte-rendu a été établi. Il a été transmis en Sous-Préfecture avec les Cahiers de doléances qui nous avaient été remis en mairie. Que retenir de toutes ces interventions ?

Pour le ressenti, on releva

- On a enlevé à la classe moyenne pour donner à la classe supérieure.
- Nos politiques doivent s'exprimer dans des termes simples, facilement compréhensibles par tous.
- Pourquoi les budgets des collectivités doivent être présentés en équilibre alors que ce n'est pas le cas pour le budget de l'Etat ?
- Pour les impôts, on parle de famille monoparentale mais on ne parle pas des célibataires sans enfant qui sont très imposés
- On devrait payer des impôts dès le 1er euro gagné.
- Il n'est pas juste d'avoir supprimé l'ISF. Les

niches fiscales ne sont pas adaptées. Elles devraient tenir compte de la situation de chacun.

- Les droits de succession sont trop importants s'il n'y a pas de descendants directs.
- Il faudrait que les hommes politiques reviennent un peu sur terre. Mauvaise prise en compte des petits élus qui sont sur tous les fronts.
- Les indemnités trop importantes versées aux ex-présidents. Le métier de « politique » doit être intéressant puisqu'ils se battent pour être élus.

Des propositions furent également exprimées comme :

- Il y a trop de sénateurs et de parlementaires par rapport à d'autres pays.
- Il faut créer un groupe de non-élus en plus des parlementaires.
- Le vote blanc doit être comptabilisé. Le vote actuel n'est pas représentatif.
- La transition écologique, c'est trop tard ! Ça commence par nous.
- Ne pas faire porter l'écologie par ceux qui n'ont que la voiture pour se déplacer.
- Problème des emballages trop importants.
- Comment aider dans l'isolation des bâtiments ? Aider plus ceux qui veulent isoler leur maison.
- Trouver des bénévoles pour aider les personnes dans leurs démarches.
- Pourquoi supprimer des services publics ?
- Pourquoi ce sont les élus qui déterminent leur rémunération.

Travaux de raccordement du gaz

L'objectif de GrDF était de relier le réseau issu de l'usine de méthanisation de Boutigny à une canalisation d'assez gros diamètre d'un réseau public existant. La canalisation la plus pertinente était celle présente au carrefour de la rue du Mont et de la rue des Roches, remontant vers Férolles. La commune de Coulommès souhaitant être desservi au passage, la liaison s'est donc faite via le hameau de Sarcy.

La phase 1 allant du hameau à Coulommès devait être faite avant les vacances de Pâques et remise en état avant d'entamer la phase 2 entre le hameau et le bourg, phase 2 qui ne devait durer que 2 semaines pendant les vacances de Pâques. Si GrDF nous avait annoncé une durée de fermeture plus longue, nous aurions refusé le passage dans Bouleurs. En réalité l'entreprise

sous-traitante de GrDF n'a pas respecté ce planning, arguant des intempéries et pannes de machines.

Nous avons demandé que la canalisation soit posée au centre de la route communale vers le bourg. En effet, la commune va réaliser des noues d'infiltration le long de la route, pour recueillir et stocker l'eau pluviale là où existent des fossés et il n'était pas possible d'avoir dans la même emprise une canalisation de gaz.

La route sera terminée le 7 Juin et réouverte. Ensuite, nous autoriserons la fermeture de la route vers Coulommès pour terminer car son étroitesse fait qu'il est difficile de se croiser et la circulation sur le bas-côté le long du fossé est dangereuse. La structure dans le virage va être reprise entièrement par GrDF.



La sente rurale inscrite au Plan départemental des Itinéraires de Randonnée

Ce projet initié depuis longtemps vient de se terminer pour que vous puissiez en profiter dès le retour des beaux jours.

Partie du constat que le GR 1 empruntait une partie de la rue de la République, devenue très passante, la commune a proposé de modifier le tracé de ce sentier de Grande Randonnée pour lui faire emprunter, une sente délaissée, parallèle à la rue de la République. Des démarches nécessaires auprès de tous les acteurs (département, Coderando, CCPC...) ont pris du

temps, d'autant plus que nous demandions des subventions.

A cette occasion, nous avons complété ce projet en élaborant un tracé de randonnée passant devant l'ancien lavoir de Montpichet. Des travaux de restauration nous ont permis de créer une halte agréable avec la pose de bancs, quelques plantations fleuries et en nettoyant le bassin. Il ne reste plus qu'à poser un ponton pour franchir le ru de Vignot.

Coût total des travaux : 78 040.99 € TTC pour lesquels nous avons obtenu une subvention de 32 075 € soit environ 50% du HT par le Conseil Départemental, le Pays Créçois prenant à sa charge le balisage, le totem informant du circuit (déjà installé à la sortie du parking de l'école) et un hôtel à insectes posé sur le parcours.

Nous organiserons cet été une randonnée pour nos habitants suivie d'un moment convivial.



Totem indiquant le tracé de la Boucle de Bouleurs



accès à la sente coté rue Marie Bréant



le lavoir de Montpichet avant travaux



le lavoir de Montpichet après travaux

Panneau **multimedia** extérieur



L'affichage réglementaire devenant de plus en plus important, la commune a opté pour un affichage dématérialisé consultable à toute heure.

Il est tactile ; si vous appuyez sur l'écran un menu vous sera proposé et vous pourrez consulter ce qui vous intéresse : les permis de construire, les informations financières, les compte-rendus des conseils municipaux, le cadastre, les arrêtés municipaux et préfectoraux, les bans de mariage, etc.

L'étude **acoustique** du **restaurant scolaire**

L'augmentation du nombre d'élèves demi-pensionnaires dans un espace réduit a entraîné une hausse du niveau sonore. Pour le confort des enfants mais aussi du personnel de service, la commune a fait faire une étude acoustique et vient d'avoir des propositions chiffrées pour la pose de dalles de plafond amortissantes mais aussi de cloisonnettes absorbantes de bruit.

Une réflexion est en cours pour une mise en place pour la prochaine rentrée.



exemple de pose de dalles de plafond absorbantes

Les **pigeons** avaient élu **domicile** à l'école



Il y a quelques années, les pigeons causaient de gros dégâts sur le clocher, mais depuis l'été dernier c'est à l'école qu'ils ont décidé de nicher.

Dans un premier temps nous avons posé des filets pour boucher tous les accès possibles sous le préau mais avec leurs becs les pigeons arrivaient à retirer les agrafes.

Nous avons dû faire appel à un professionnel et cela nous a coûté en plus 4 062 €.

ci-contre vue des dépôts de fientes dans la cour de récréation que notre personnel devait nettoyer quotidiennement.

Nettoyage des dépôts sauvages dans l'Espace naturel Sensible

327 tonnes ont été enlevées de la parcelle communale 117 pour un montant de 44 431 € HT, soit 53 317,20 € TTC comprenant le ramassage et l'évacuation des déchets, ainsi que la création de merlons et en complément, la pose de barrières pour permettre un accès réglementé.

Subvention obtenue : 22 963.50 € du département et de la Région

L'an dernier, dans le délaissé de la RD 33, le Conseil Départemental a enlevé pour près de 100 000 € de dépôts sauvages. La condition était le retour dans le domaine communal de ce morceau d'ancienne départementale qui est donc sous notre responsabilité et pour lequel nous avons mis en

place un merlon qui sera partiellement remplacé par des barrières d'ici peu.

Lors du séminaire de lancement par le Pays Créçois du Plan Climat Energie, la question de la préservation de la biodiversité a été évoquée avec une demande particulière pour que les déchetteries soient accessibles gratuitement aux artisans. Si le SMITOM fait des économies, les communes par contre se trouvent contraintes de payer pour faire enlever ce qui est déposé dans la nature.

Certes, nous pouvons déplorer ces actes d'incivisme mais il est irréaliste de compter sur des flagrants délits pour faire stopper ce phénomène



avant nettoyage



après nettoyage

Une partie des 327 tonnes de dépôts sauvages constatés sur la parcelle communale 117



Itinéraire de promenade dans l'Espace naturel Sensible actuellement envahi de dépôts noyés dans la végétation

Dans une deuxième phase, l'objectif, à terme est de rouvrir un itinéraire de promenade dans l'Espace naturel Sensible, mais il nécessite de retirer encore des dépôts sauvages, de faire intervenir un géomètre sous le couvert des arbres pour redéfinir l'emplacement exact des sentiers et de rendre ceux-ci praticables.

La commune attend également depuis 2 ans le notaire pour concrétiser l'achat de quelques parcelles.

Modification du PLU

Après trois épisodes climatiques survenus depuis 2016, ayant entraînés des inondations par ruissellement et débordement du ru Bouton, nous avons révisé notre plan de zonage d'assainissement et modifié notre règlement. Nous voulons en tenir compte dans un P.L.U. modifié.

Nous en profitons pour faire quelques modifications de notre règlement de P.L.U. pour les zones

UA et UB à la fois pour les rendre plus claires et compréhensibles par tous, éviter les erreurs d'interprétation, et ainsi tenir compte des difficultés d'application rencontrées depuis son application en 2015. Les modifications envisagées ne modifieront pas l'économie globale du P.L.U.

Une enquête publique aura lieu d'ici quelques mois.

Le Plan Climat Air Energie Territoire

Les collectivités ont l'obligation au niveau intercommunal, d'élaborer un **Plan Climat Air Energie Territoire** (PCAET). Dans cette optique, les élus du Pays Créçois étaient invités le 14 mai dernier, à participer au séminaire officialisant son lancement.

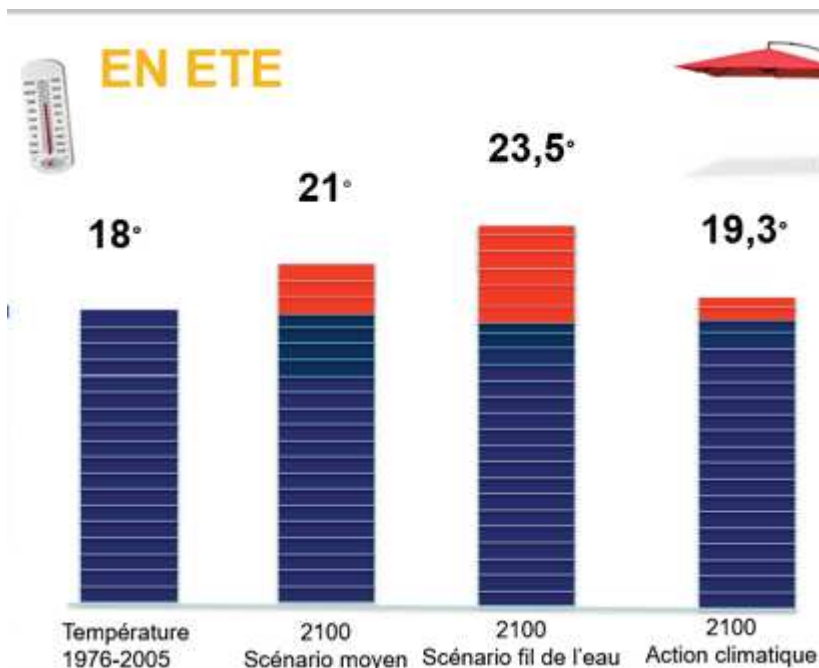
Que s'est-il dit à ce séminaire ? On sait maintenant que le changement climatique est une réalité. Mais il nous a été dit qu'il n'est pas une fatalité car nous pouvons encore agir pour changer notre avenir. C'est le but du PCAET. Son objectif est simple, il nous est demandé d'élaborer un plan d'actions pour les six ans à venir afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, en associant dans cette démarche tous les acteurs de notre territoire,

à commencer par ses habitants.

La présentation commença par un constat : celui de l'effet de serre. Une comparaison des courbes des émissions du dioxyde de carbone, du méthane et des températures de 800 000 ans à nos jours, montre que si elles fluctuent dans le temps, elles le font en parfaite harmonie et en étant toujours comprises entre les mêmes valeurs basses et hautes.

Or depuis ces cinquante dernières années, ces valeurs hautes sont dépassées et croissent d'une façon exponentielle. Pour cette même période, la température moyenne a augmenté de 1°6 C. En trois siècles, le niveau de la mer est monté de 30 cm. Entre 1974 et 2012, la date moyenne des vendanges a été avancée de 18 jours. Bref, si rien n'est fait, la température moyenne annuelle sur notre territoire passera de 10,7° actuellement à 15° en 2100.

Le réchauffement climatique



L'objectif mondial est de réduire de 75% les émissions de gaz à effet de serre GES entre 1990 et 2050. En moyenne, un français émet 9 tonnes de CO2 par an. Cela peut paraître impossible à réaliser mais en fait, cela représente -3,5%/an soit une économie de 315 kg de CO2. Pour ce faire, des mesures simples et réalistes sont préconisées. Par exemple :

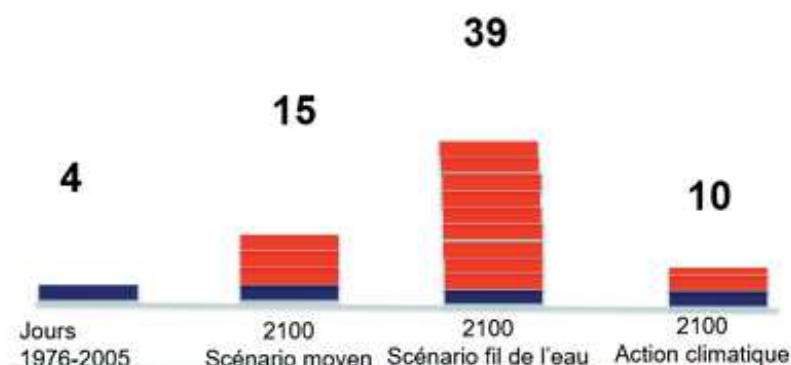
- en réduisant de 300 grammes par semaine sa consommation de viande,
- de diminuer de un degré son chauffage,
- de remplacer cinq ampoules par des LED,
- de réduire de 2 000 km sa circulation automobile annuelle,
- de pratiquer l'éco-conduite,
- de circuler en train plutôt qu'en avion,
- d'éteindre la veille de ses appareils,
- de cuisiner avec un couvercle sur les casseroles,
- de rouler fenêtres ouvertes en voiture plutôt qu'avec la clim.,

et bien d'autres que ce PCAET aura la charge de préconiser.

A l'issue de cette présentation, cinq ateliers tournants se sont tenus pour recueillir les idées de chacun sur cinq thèmes d'actions. Ces propositions vont alimenter le projet du Pays Créçois. D'autres réunions publiques auront lieu pour associer la population, probablement en septembre, l'objectif étant de voter le PCAET en fin d'année avant la fusion.

SUR L'ANNEE

NOMBRE DE JOURS DE VAGUE de CHALEUR
(+ 5° par rapport à la moyenne pendant au moins 5 jours consécutifs)



Perturbations à l'accueil de la mairie et dans les services périscolaires

Dans notre commune, nous avons quinze agents dont neuf pour l'école, la restauration scolaire et la périscolaire, une secrétaire de mairie, deux agents administratifs et trois agents techniques.

Depuis le mois de mars, le fonctionnement de la mairie a été très perturbé en raison du soudain décès de notre comptable et de l'absence de notre agent d'accueil gravement malade. On ne trouve pas facilement à remplacer un comptable public. Quant à notre agent d'accueil, son absence est pénalisante car elle sera indisponible un certain temps. Notre nouvelle secrétaire de mairie est en cours de formation, n'ayant encore jamais exercé cette fonction.

Depuis 2001, nous n'avions jamais vécu un tel concours de circonstances. Nous vous demandons donc beaucoup d'indulgences en ces temps perturbés.

Un premier impact remarqué par les familles a été le retard de la facturation et par conséquent l'absence de prélèvements automatiques pour leurs factures de cantine et périscolaires. En effet, ce décès de l'un et l'absence de l'autre, les seuls à être habilités dans la fonction de régisseur auprès de la Direction des finances publiques, a fait que plus personne ne peut le faire. Et comme un élu ne peut pas être régisseur, il a fallu initier une nouvelle procédure pour habilitier un autre agent, titulaire de surcroît. Tout devrait rentrer dans l'ordre prochainement.

Le Maire a assumé, en l'absence de comptable, la comptabilité, le budget principal, les budgets annexes et forme actuellement une personne précédemment au chômage à la comptabilité publique.

Notre précédente secrétaire de mairie est venue aider et les adjoints se sont particulièrement investis.

Décès de Pierre Kuchly



En mars 2011, Pierre Kuchly était recruté pour devenir le comptable de la commune et chargé de la gestion du personnel. Chef-comptable dans le privé, il s'était très vite adapté à la comptabilité publique. Depuis huit ans nous avons pu apprécier son professionnalisme et sa disponibilité. Il

s'est passionné pour son travail et ne comptait pas ses heures au point de ne jamais accepter de prendre de congé maladie, hormis les jours de soins à l'hôpital.

Atteint d'une longue maladie, qu'il a combattue avec courage, il s'est éteint brutalement le 6 mars dernier. Jusqu'au bout il a assumé sa fonction, malgré sa fatigue. Il laisse un grand vide et une équipe très peinée. Nous tenons à lui rendre hommage et assurer à son épouse notre soutien dans cette douloureuse épreuve.

Suivez l'actualité de Bouleurs en temps réel

Nous vous avons indiqué en janvier dernier de la mise en service sur Bouleurs de **illiwap**, une application qui vous permet d'être informé directement sur votre smartphone et en temps réel des divers événements qui créent l'actualité de notre village. A ce jour, vous êtes 318 à bénéficier de cette application. Pour ceux qui hésitent encore à l'utiliser, rappelons que **illiwap**, c'est sans inscription, pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée et pas de fichier, gratuite et sans engagement.

Le chargement sur votre téléphone se fait très simplement :

1. Téléchargez l'application **illiwap** sur l'Apple Store (Iphone) ou sur le Google Play (Android)

2. Entrez le code la commune **@77047** dans la barre de recherche de votre appli ou scannez le **QR CODE** ci-contre via le lecteur intégré.

3. Recevez instantanément toutes les informations de **BOULEURS**

NOTA : Les retours que nous avons des utilisateurs nous confirment l'utilité de ce nouveau mode de communication.



Mairie

24 rue de l'Eglise
77580 Bouleurs
tél. 01 64 63 84 14
fax 01 64 63 05 32

Contact : mairiedebouleurs@wanadoo.fr

web : <http://www.mairiedebouleurs.fr>
ouverture au public :

du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00
le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
et le samedi de 9h00 à 12h00 une semaine sur deux